

AIPR : Formation anti-endommagement des réseaux & Examen DT-DICT "Encadrant"

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ECF CERCA COA CHARENTE-MARITIME
GARRAUD Emilie
05.49.08.93.22
ifp.larochele@ecf-cerca.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- "Encadrants" : personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés d'encadrer les chantiers de travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). - Lire et comprendre le français. AVERTISSEMENT : - L'attestation de compétences délivrée par le centre de formation suite à l'examen DT-DICT ne suffit pas à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R.), conditionnée en outre, à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée. - L'employeur peut délivrer l'A.I.P.R. à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES® sous conditions, ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau I à V inscrit au RNCP, datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Etre capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement. - Mettre en adéquation ses connaissances théoriques pour passer l'examen DT-DICT " Encadrant" dans de bonnes conditions. - Permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R) après qu'il ait estimé la personne compétente.

Contenu et modalités d'organisation

- Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant. - Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains. - Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement - Vérification et exploitation des réponses aux DTDICT. - Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision. - Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser. - AIPR du personnel mis à disposition. - Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition. - Identification des situations dangereuses ou inattendues. - Règles d'arrêt de chantier. - Accès aux ouvrages de sécurité. - Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage. - Préparation des relevés topographiques de réseaux

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Intervention à proximité des réseaux - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00207132	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Le Thou (17)	ECF CERCA COA CHARENTE- MARITIME		Non éligible	
00251581	du 03/01/2022 au 31/01/2023	Le Thou (17)	ECF CERCA COA CHARENTE- MARITIME		Non éligible	

00332429

du 02/01/2023 au
31/12/2025

Le Thou (17)

ECF CERCA COA
CHARENTE-
MARITIME

Non
éligible

